

« Vous voudrez bien évaluer les incidences environnementales de ce projet sur l'horizon des sols, le couvert végétal, la flore et la faune. »

Comme on peut le voir ci-dessous, le projet est essentiellement constitué de vignes et entouré de parcelles agricoles. L'impact sur l'environnement sera donc limité, comparé aux cultures agricoles voisines.



- Les parcelles concernées sont déjà exploitées en vigne, donc les sols ont déjà été travaillés, amendés et mécanisés : le projet ne crée pas de perturbation nouvelle.
- Les travaux de plantation des eucalyptus n'impliqueront pas de terrassement lourd, ni de modification importante de la structure des sols.
- Les interventions se feront sur sol sec.
- Le remplacement de la vigne par des eucalyptus permet de maintenir un **couvert végétal permanent**, évitant ainsi les phénomènes d'érosion ou de ruissellement.
- Lorsque les plants seront suffisamment grands pour dépasser la strate herbacée celle-ci ne sera plus disquée.
- La majorité des parcelles concernées sont déjà agricoles, donc peu diversifiée en espèces floristique et faunistique.
- Les eucalyptus, offrent un habitat refuge à certaines espèces (oiseaux, insectes) et leur structure en plantation espacée permet une certaine biodiversité.
- Les zones tampon prévues pourront permettre de favoriser la petite faune et maintenir un corridor écologique.